



Discours Guy TEISISER
PRÉSENTATION AVANT PROJET DE CHARTE
17 JUIN 2010

C'est une nouvelle étape cruciale du Projet de Parc que j'ai voulu aujourd'hui marquer avec vous, représentants des forces vives du territoire et des médias, afin de vous présenter les grandes lignes de ce document qui sera officiellement présenté et débattu par les membres de l'Assemblée générale du GIP le 21 juin prochain.

1/ La charte : un projet de gestion cohérent et concerté pour le territoire et ses usagers

La Charte sera le **socle commun définissant les valeurs que les acteurs et usagers du territoire veulent transmettre aux générations futures**. Mais elle se doit aussi d'être **un document fonctionnel, sur lequel le futur conseil d'administration de l'établissement public du parc national appuiera ses grandes décisions et sa gestion quotidienne**.

La concertation menée depuis un an a permis d'identifier **trois grands objectifs de protection du patrimoine**, des patrimoines devrais-je dire, à la fois naturels et culturels.

Ces 3 objectifs prioritaires guideront l'action du Parc, ils seront sa feuille de route pour les quinze années de vie de la Charte. **Document dont il ne s'agit ici que de la première version et qui est appelé à évoluer** au fil des décisions de l'Assemblée générale du GIP, mais aussi des multiples consultations et de l'enquête publique à venir dans les prochains mois. Afin d'être plus concret

j'illustrerai chaque objectif par quelques exemples d'actions que pourra mettre en œuvre le Parc. Enfin, j'évoquerai les bases de la gouvernance du futur établissement.

1^{er} objectif fondamental: Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine

2010 a été déclarée par l'ONU **année internationale de la biodiversité**.

Le premier objectif fixé dans la charte du Parc prend donc ici un écho particulier. La biodiversité c'est la diversité du vivant sous toutes formes : écosystèmes, espèces, populations d'espèces, gènes ...

Préserver cette diversité naturelle, enrayer son déclin causé par les multiples atteintes portées par l'Homme, c'est la condition même du développement durable de nos sociétés humaines .

Mérou, lézard ocellé, Corb, aigle de Bonelli, Sabline de Provence, corail, chêne vert, Grand dauphin, posidonie ... le territoire du futur Parc national des Calanques offre un concentré exceptionnel, à l'échelle non seulement nationale mais mondiale, de la biodiversité méditerranéenne.

Ce grand objectif, j'allais dire « le cœur de métier du Parc », se déclinera lui-même en sous objectifs structurants :

Premier sous objectif : Préserver ou restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes,

Cet objectif primordial se traduit notamment par deux grandes actions :

- Mieux organiser et gérer la fréquentation,

Avec plus de 2 millions de visiteurs par an, sur terre et en mer, certains sites subissent déjà, de fait, une sur-fréquentation qui met péril, par exemple les plantes rares qui vivent au bord de mer.

Le Parc national disposera des moyens nécessaires pour mieux accueillir et guider les visiteurs, ceux qui ont déjà l'habitude de venir mais aussi ceux, nouveaux et de tous horizons, qui seront curieux de découvrir ce nouveau parc national.

Ainsi, promenade et randonnée, deux des principales activités pratiquées, bénéficieront de portes d'entrée mieux identifiées, de conseils et d'outils d'information pour mieux découvrir les sites. Ils seront incités, et non pas contraints à rester sur les sentiers balisés de façon à ne pas détruire plantes et sol par leur piétinement répété. Les sites les plus dégradés ou, pendant les périodes de reproduction, pourront ainsi être temporairement fermés.

La maîtrise de la fréquentation doit nécessairement se penser et s'organiser en amont. **Le Parc national sera dans ce domaine un formidable catalyseur, un outil de coordination entre les acteurs compétents,** au premier rang desquels la Communauté urbaine et les communes. **Il contribuera en particulier à trouver des solutions aux problèmes majeurs, déjà existants, de circulation et de stationnement aux principaux accès du cœur de Parc.** Parkings relais à l'amont, développement des transports publics en mode doux et sites propres ... **Le Parc national nous amène à penser différemment les rapports de la ville à la nature, à améliorer le cadre de vie de tous.** La remarquable étude réalisée par l'AGAM à la demande du GIP sur les questions d'accès et de gestion des interfaces constitue d'ores et déjà une excellente base de réflexion dans ce domaine.

C'est aussi pour réduire la pression sur les milieux que **le Parc, une fois créé, proposera aux autorités de l'Etat compétentes, après concertation des**

usagers de la mer, un plan global d'organisation des mouillages pour la plaisance et la plongée.

En effet, vous devez savoir que 75% des herbiers de posidonie sont en mauvais état de conservation sur le site des calanques.

Or il faut 1 siècle pour un mètre de progression en hauteur et quelques secondes seulement pour arracher plusieurs mètres avec une ancre.

Donc l'idée sera d'une part d'assurer une sensibilisation des usagers pour mieux mouiller, et d'autre part sur les sites à forts enjeux écologiques d'implanter des mouillages organisés écologiques. Ces lieux seront définis par le conseil d'administration avec l'appui de la commission plaisance qui sera créée à cet effet.

Par ailleurs, je souhaite associer pleinement les professionnels de la filière nautisme à cette réflexion et nous avons convenu d'engager une étude en partenariat afin de mieux évaluer les retombées de la création du Parc national sur leur activité.

- **Deuxième sous objectif : Réduire les pollutions et réhabiliter la cuvette de Cortiou.**

Héritage d'un passé où l'on pensait que la mer était capable de tout absorber, l'exutoire de Cortiou rejette les eaux usées traitées et pluviales de 18 communes. A l'échelle de l'ensemble des espaces marins pris en considération, ce rejet ne remet pas en cause la pertinence et l'intérêt de créer un Parc national.

Bien au contraire. Si de réels progrès ont été observés depuis la mise en fonction du nouvel étage biologique par la Communauté urbaine, on ne peut se contenter du statu quo.

La charte affiche comme prioritaire une action forte et concertée du Parc, aux côtés de l'ensemble des collectivités locales concernées, de l'Agence de

l'Eau et des services de l'Etat, **afin de rechercher et mettre en œuvre toutes les solutions pour améliorer la qualité des eaux rejetées et donc des milieux récepteurs.**

Parallèlement et dans le respect des compétences de chacun, **il s'agira pour le Parc d'appuyer et participer à la mise en place d'une démarche de gestion globale sur le bassin versant de l'Huveaune.** Il est en effet essentiel d'agir le plus à l'amont possible.

A l'aval, au niveau des fonds les plus pollués, ce qu'on appelle la cuvette de Cortiou, les collectivités mais aussi l'Agence de l'Eau et l'IFREMER, devront s'engager au côté du Parc pour mener les études et actions expérimentales nécessaires, telles que par exemple **l'immersion de récifs artificiels, pour aider la reconquête des milieux par la nature.**

Réduire les pollutions en mer, cela passe aussi par l'équipement de nos ports en cuve à eaux grises et à eaux noires et en aidant les plaisanciers à s'équiper de tels systèmes. Je proposerai, à la région, notamment dont c'est une des compétences, de développer une politique volontariste en ce domaine en partenariat avec le parc.

- **Troisième sous objectif : Coordonner à l'échelle du Parc la politique de prévention des incendies.**

Priorité au niveau de la sécurité des personnes et des biens, **la stratégie de prévention des incendies** est aussi fondamentale pour assurer la protection des écosystèmes forestiers. Elle **sera un autre axe fort de l'action du Parc.**

Ce dernier jouera **un rôle de coordination et d'animation de la prévention en améliorant la connaissance du risque, en participant à la surveillance et la sensibilisation et en optimisant l'intégration paysagère des aménagements.**

Quatrième sous objectif : Favoriser la diversité biologique méditerranéenne sous toutes ses formes

En mer, les zones de non-prélèvement dont la création est proposée doivent précisément jouer ce rôle positif d' « effet réserve ». Une protection durable qui entraîne une augmentation significative des quantités, de la taille et de la diversité des espèces marines, en particulier des poissons.

A titre d'exemple, à Scandola en Corse, en 10 ans les pêcheurs ont vu leur rendement au filet X4, la taille des poissons a été X2 et leur capacité de reproduction a été X 14.

En concédant 2,5% de l'espace côtier et en multipliant par 4 les prises de pêche, il me semble que nous sommes sur un objectif gagnant-gagnant ;

Les périmètres de ces zones, même s'ils sont identifiés, ne sont pas encore définitifs. La concertation doit encore se poursuivre, avec les pêcheurs professionnels en particulier, eux qui vivent de la mer et dont je comprends parfaitement les inquiétudes face à ce qui leur apparaît souvent comme une nouvelle contrainte. Mais le Parc ne se fera pas sans eux, ni sans les pêcheurs de loisir.

Nous souhaitons également que certaines de ces zones de protection des populations poissons soient visibles et facilement accessibles, pour que nos enfants notamment puissent de nouveau connaître l'émerveillement des premiers apnéistes, et pour que ces espaces protégés soient aussi des lieux de pédagogie du grand public...

Nous devons retrouver le véritable aquarium que nous avons perdu au large de nos côtes !

Avec une superficie totale représentant actuellement 12 % de la surface totale du cœur marin dont 2% d'espace côtier, ces zones, réparties du Frioul à La Ciotat et pour certaines au large, sont loin, je pense, de mettre en danger la pêche. Elles doivent au contraire, conjuguées à **l'action permanente de sensibilisation mais aussi de surveillance et de lutte contre le chalutage et le braconnage que mènera le Parc, développer la ressource !**

Bien plus qu'interdire, le Conseil d'Administration du Parc s'attachera ainsi d'abord à concerter pour proposer un encadrement réglementaire adapté, pour la pêche de loisir notamment. Aucune réglementation particulière, autre que celle mise en place pour la pêche en général, touchera la pêche sous marine.

Seules les compétitions de pêche sous marine seront ramenées de 4 à 2 par an.

2^{ème} objectif fondamental : Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux

- **Premier sous objectif : Limiter au maximum l'artificialisation des milieux naturels.**

Les paysages du cœur du parc national fondent sa richesse, la diversité des milieux et sa renommée internationale.

Depuis plus de trente ans, l'essentiel du territoire proposé en cœur de parc a été protégé de l'urbanisation par le statut de site classé, obtenu grâce au combat d'associations de défense de l'environnement et d'usagers.

Toutefois, les pressions restent fortes et **le Parc national sera un outil essentiel pour éviter au maximum l'artificialisation des espaces**, conserver leur caractère naturel et sauvage.

Ainsi, **la réglementation spéciale du parc définira les prescriptions à respecter en matière de travaux, avec un avis conforme pour les plus importants, afin de respecter l'esprit des lieux.** Il veillera aussi et surtout à leur respect. Je précise que les temps d'instruction ne seront pas rallongés, ils devront respecter les délais légaux.

- **Deuxième sous objectif : Limiter les nuisances sonores, visuelles et lumineuses**

Au moins autant que l'artificialisation, **le Parc aura pour rôle de limiter au maximum les nuisances sonores et lumineuses,** afin de préserver la tranquillité non seulement des espèces mais aussi des habitants et visiteurs.

Ainsi, au travers **d'une réglementation progressive et d'un appui technique voire financier auprès des bateliers, le Parc aidera ces derniers à s'équiper pour réduire leurs nuisances sonores, etc. : par exemple mise en place de moyens de sonorisation modernes et discrets,** de façon à ce que, deux après la création du parc, l'utilisation des vieux haut - parleurs bruyants soit abolie.

Il accompagnera également les bateliers à s'équiper progressivement en moteurs hybride

Sera mise en place également une réglementation de l'utilisation des éclairages artificiels et **le parc appuiera les communes dans la mise en place d'éclairages publics plus ciblés,** quand c'est nécessaire.

3^{ème} objectif fondamental : Préserver et valoriser la richesse culturelle de la Méditerranée provençale.

On l'oublie souvent mais les Parcs nationaux, surtout depuis la loi qui a réformé leur statut en 2006, sont de formidables outils de protection du patrimoine non seulement naturel mais aussi culturel.

Premier sous objectif : Inventorier et valoriser le patrimoine historique

Grâce à ses équipes spécialisées, ses moyens techniques, et fort de l'expertise de son Conseil scientifique, le parc national aura pour mission première de compléter et actualiser l'inventaire de l'ensemble des vestiges présents.

Les agents de terrain, les maisons du Parc et les documents d'information diffusés permettront de valoriser et transmettre ces connaissances, de la Grotte Cosquer aux épaves antiques en passant par l'ancienne activité des fours à chaux....

- **Deuxième sous objectif : Valoriser les interfaces ville – nature**

C'est là une des clés de la réussite du futur Parc national. Le territoire Calanques est caractérisé par l'interface quasi continue et sans transition entre des espaces urbains très denses et des milieux naturels encore apparemment vierges.

Que ce soit en termes de gestion des accès, de prévention du risque incendie ou d'amélioration de la qualité de vie des quartiers limitrophes du cœur, c'est dans ces franges que se concentrent beaucoup des enjeux.

Sur la base notamment du travail mené par l'AGAM et de ses échanges avec la communauté urbaine, le GIP a clairement inscrit dans la charte l'objectif d'un vrai traitement des interfaces, dans une logique de développement durable.

C'est ainsi, par exemple, que le campus de Luminy ou la ZAC Athélia V devront s'inscrire dans ces objectifs avec des bâtiments HQE ou des déplacements en mode doux dans le campus.

Il pourra s'agir aussi de la création de jardins partagés, qui ailleurs connaissent un vrai succès, en concertation avec les CIQ, les associations d'éducation à l'environnement ou œuvrant dans le domaine social.

Mais, par patrimoine je ne pense pas uniquement aux vestiges matériels du passé, aux vieilles pierres et aux épaves, aussi remarquables soient-elles.

C'est aussi et peut-être avant tout un patrimoine immatériel, un art de vivre à la fois méditerranéen et provençal, unique au monde, que le Parc s'attachera à pérenniser et valoriser.

Activités multiséculaires, la pêche aux petits métiers et la viticulture seront notamment associées à la gestion et valorisées, que ce soit en cœur pour la première ou en aire d'adhésion pour la seconde.

L'attribution du label « Parc national des Calanques » sera un outil de mise en avant des techniques et produits respectueux de l'environnement.

Il faudra aussi pouvoir offrir des solutions face au besoin croissant de nature de nos sociétés, sans pour autant compromettre l'équilibre fragile des milieux.

C'est dans ce cadre que, à titre d'exemple, le Parc mènera avec les gestionnaires existants une réflexion pour créer de nouveaux sites d'hébergement en périphérie du cœur, au Mont-rose par exemple.

Un mot sur la gouvernance ou autrement dit « la gestion partagée »

C'est le maître mot du fonctionnement du Parc.

La concertation menée par le GIP et les différents documents qui en découlent, dont la charte, ne concernent pas que les objectifs de protection que devra viser le Parc et leur modalités réglementaires ou partenariales.

La question du « comment » et de « qui » est au moins aussi importante.

Je veux ici tout de suite aller à l'encontre d'une crainte tenace, parfois sciemment relayée et amplifiée par certains. Celle d'un directeur du Parc omnipotent, qui, selon le fait du prince, déciderait de tout, interdirait telle ou telle activité selon son humeur du moment ou sous le dictat d'on ne sait quelles injonctions parisiennes.

Avec mon collègue député Jean-Pierre GIRAN, Président de Parc Nationaux de France que je tiens ici à nouveau à remercier pour son soutien dans notre démarche, nous avons voulu réformer l'ancienne loi sur les Parcs avant tout pour y faire passer le souffle de la décentralisation.

Pour mieux insérer l'établissement public parc national dans la vie locale, que les élus locaux et la société civile au sens large puissent s'approprier et être un acteur essentiel du fonctionnement de cet outil.

La loi fixe déjà comme principe que les acteurs locaux : les collectivités locales et leurs groupements mais aussi les personnalités locales nommées en raison de leur compétence, détiennent la majorité des sièges au Conseil d'Administration.

Au-delà, j'ai souhaité que la charte inscrive comme principe fort que la déclinaison des réglementations spécifiques s'appliquant en cœur de parc seront débattues et votées par le Conseil d'Administration.

Bien évidemment, comme dans toute structure d'une certaine taille et selon le cadre légal général des établissements publics de l'Etat, le directeur, en tant qu'exécutant, sera amené à prendre des décisions individuelles sur la base des réglementations définies par le Conseil d'Administration.

Si la charte rappelle les grands principes, la composition précise de ce dernier n'est pas encore arrêtée à ce stade. Elle doit faire encore l'objet de concertations approfondies avec toutes les parties prenantes.

Tout comme le périmètre pris en considération en cœur de Parc ou proposé en aire optimale d'adhésion, qui est encore en discussion avec les collectivités locales concernées.

D'ores et déjà, **je tiens à réaffirmer que toutes les collectivités locales et notamment les communes appartenant au cœur du futur Parc national seront membres du Conseil d'Administration et, ce, quelle que soit la superficie de leur territoire incluse dans le périmètre.** Ce principe, qui paraît une évidence, sera clairement inscrit dans le décret de création du Parc.

Je crois qu'il est grand temps que je laisse maintenant la place aux interventions de mes amis ici présent et à vos questions.

Je voudrais simplement conclure en rappelant qu'il n'est pas de grand projet qui se fasse en un jour.

Créer un parc national, en ce début de XXI siècle, aux portes de la deuxième ville de France, c'est avant tout une aventure humaine, un projet voulu et construit par des femmes et des hommes qui partagent tous, au fond, le même idéal, la même ambition : pouvoir léguer aux générations futures un patrimoine naturel et culturel préservé et vivant.

Cette première présentation de la charte, tant attendue, n'est pas une fin. Elle est une étape qui marque l'avancement de la démarche. La charte évoluera au gré des phases à venir afin de trouver le meilleur équilibre souhaitable entre les attentes des uns et des autres.

Je ne manquerai pas de vous rendre compte de ces nouvelles avancées du projet de création du Parc national, jusqu'à sa création, prévue pour 2011.

Et puissions faire en sorte que notre agglomération ne soit pas touchée par le syndrome du gardien de phare c'est à dire « avoir beaucoup d'horizon et si peu d'avenir ».

Le parc national est de nature à lutter contre cette fatalité.

Je vous remercie.